MAIRIE
DE
BUISSON
84110

Mairie de BUISSON

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNCIPAL
Du 18 Octobre 2023 à 20h

Présents : Mesdames Chantal FRITSCH, Florence CHOPIN, Christine SERRET, Dominique LE CRONC, Mireille DUCLOS-TORTEL, Sylvie PUECHLONG
Monsieur : Philippe PUIGMAL,
Excusés : Messieurs Jacques Piot (pouvoir à Mme Fritsch), Marc Couche (pouvoir à Mme Chopin)
Secrétaire de séance : le conseil municipal nomme Mme Florence CHOPIN

Le quorum est atteint (présents 7, votants 9).

En préambule de la séance, Mme le Maire donne lecture du message de l'AMF en hommage au professeur Dominique Bernard du Lycée d'Arras, victime du terrorisme. Une minute de silence est observée.

Ordre du jour	Vote
1/Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2023 Modification du point 1 Modification du point 2 Modification du point 9 Approbation du PV	 Adopté Adopté Adopté Adopté
2/ Engagement de la commune à vendre ou à signer un bail emphytéotique de 99 ans auprès de « l'Union Vallée de l'Aygues » pour installation d'un forage après essais concluant, dans le cadre du projet d'irrigation sous pression Mis au vote après suppression de la mention des 99 ans	Adopté
3/ Proposition d'achat de l'ancienne station de pompage	Reporté
4/ Vidéosurveillance pour assurer la protection du parking de la Tour de Guet	Reporté
5/ Fond de concours pour l'achat d'un store dans la cour intérieur de la Mairie	Annulé
6/ Convention CAUE pour une mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage concernant la Maison Girard, pour une étude de capacité et de faisabilité, une estimation du coût d'objectif et assistance au choix du Maître d'œuvre	Adopté
7/ Modification des horaires d'ouverture du « Bistrot de Pays »	Adopté
8/ Demande de création d'un cabinet de kinésithérapeutes à Buisson Avis de principe, éléments de faisabilité à préciser	Favorable
9/ Identification des zones dites d'accélérations pour l'implantation des ENR (ENergies Renouvelables) et des zones à protéger	Reporté
Questions diverses : Ouverture du stationnement place de Verdun du 1er novembre 2023 au 28 mars 2024	

La séance est levée à 21heures 50

1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 septembre 2023.

A la demande de Mme le Maire, Florence Chopin (2ème adjoint) présente les modifications du PV qu'elle a sollicitées par mail. Elle rappelle que le Procès-verbal (PV) du conseil municipal a pour objectif d'informer les citoyens sur les principales informations, interventions, idées et opinions évoquées au cours de la séance et dont la retranscription permet, le cas échéant, d'éclairer la décision prise par l'assemblée délibérante. A l'issue de la discussion du conseil municipal sur le contenu et niveau de précision requis suivant les sujets, Mme le Maire propose que l'on passe au vote en traitant les 3 points successivement.

Vote :

Modification du point 1, oubli de mention d'un pouvoir — Pour à l'unanimité

Modification du point 2, ajout des éléments du débat permettant d'éclairer sur le fait que le conseil n'ait pas délibéré le jour même sur cette question — Pour 8, Contre 1

Modification du point 9, précision de terminologie ayant un impact juridique (droit de passage au lieu de jouissance) — Pour à l'unanimité

Le PV du 20 septembre 2023 sera modifié en conséquence.

Approbation du PV dans son ensemble sur les autres points — Pour à l'unanimité

Concernant la demande d'ajout d'un compte-rendu de la réunion du 21 septembre en note préparatoire du conseil du 18 octobre, Mme le Maire s'y oppose (motif : 2 points de désaccord sur le contenu, une surface erronée et Mme Quartero ne serait pas concernée par le canal)

2/ Engagement de la commune à vendre ou à signer un bail emphytéotique de 99 ans d'une surface de 200m² de la parcelle A11 auprès de « l'Union Vallée de l'Aygues » pour installation d'un forage après essais concluant, dans le cadre du projet d'irrigation sous pression

Florence Chopin souhaite apporter des éléments de réflexion complémentaires.
Elle indique que par rapport à une situation où l'on n'irrigue pas ou peu, l'irrigation (malgré la technique plus vertueuse de goutte-à-goutte) conduira à une augmentation de la consommation dans un contexte de raréfaction. La seule production de melons et tomates professionnelle sur Buisson n'est pas concernée par ce forage. Ce projet de modernisation de réseau d'irrigation exclut de fait (en attendant de futures extensions) des terres de Buissonnais qui pourraient l'être. Elle constate qu'il n'y a actuellement aucun projet stratégique global sur le secteur au regard des difficultés de la filière viticole. L'évolution de la structuration des ASA en Union, est annoncée à court terme en super union voire niveau départemental qui va conduire à un éloignement géographique et décisionnel de ce qui touche au « marché de l'eau ». Il y a par ailleurs un projet de réseau à partir du Rhône (HPR Hauts de Provence Rhodanienne). Le constat de l'incertitude qui pèse sur le niveau de la ressource dans les années à venir est partagé par tous les responsables.

Mme Fritsch précise également qu'elle a assisté à diverses réunions avec des responsables du projet ou représentants de l'Etat. Il en ressort que tout le monde pourra bénéficier de cette eau sous pression. Elle pense que les projets arriveront par la suite et qu'il s'agit d'un besoin qu'il faut satisfaire. Elle indique que le projet du Rhône est à l'horizon 2035.

Sylvie Puechlong interroge sur l'intérêt communal dans ce projet de cession de parcelle.
Florence Chopin considère que la vente n'est pas envisageable dans ce contexte. En effet, il s'agit d'une richesse communale qui n'est pas accessible partout (puits stériles). Elle serait privatisée au profit d'une partie de la population, ce qui est contraire à l'intérêt général et aux nécessaires précautions à prendre au niveau environnemental au regard du caractère essentiel de l'eau.
Mais, considérant par ailleurs qu'il ne faut pas pénaliser l'agriculture et préserver l'avenir, elle propose qu'un engagement de bail emphytéotique puisse être voté mais sur la durée minimale de ce type de bail à savoir 18 ans. Cela permet de procéder aux essais, d'avoir pour l'Union de Vallée d'Aygues l'assurance d'amortir les frais inhérents au forage. Cette durée limitera aussi les

opportunités de cession de ce bail que l'on ne maîtriserait pas et rien n'empêchera de vendre ultérieurement si les conditions sont réunies. Elle permet également à la profession d'adapter leurs modes de production (cépages, porte-greffe, haies, non dégradation des sols par les engins de travaux publics…) pour contenir les besoins.

Mme le Maire maintient le projet de délibération engageant la commune à vendre ou à louer sous forme de bail emphytéotique mais supprime la durée de 99 ans. Dans tous les cas, il s'agit d'un engagement mais pas de la décision finale qui nécessitera une nouvelle délibération du conseil municipal après réalisation des essais s'ils se révèlent concluants.

Vote :

pour 4
contre 3
abstention 2

3/ Proposition d'achat de l'ancienne station de pompage.

M. et Mme Beloeil, riverains de cette parcelle, se portent acquéreurs et font une offre à hauteur de 125,00 ou 150,00€/ m^2.
Mme Chopin fait observer qu'ils sont propriétaires d'un terrain à l'entrée du village sur lequel est porté une réserve au PLU. Il pourrait dès lors y avoir « échange ». Ceci permettrait d'améliorer l'accueil à cet endroit (rangée de containers à côté du Monument aux Morts). Certains (M. Puigmal) demandent à voir le terrain pour se faire une idée plus précise.
Le dossier est reporté.

4/ Vidéosurveillance pour assurer la protection du parking de la Tour de Guet

Des incivilités sont constatées et il devient opportun de mettre en place une vidéosurveillance au niveau du parking conformément à ce qui avait été envisagé dès 2021. La réactualisation du devis est en cours (localisation des mats…) mais non finalisée.
Le dossier est reporté.

5/ Fond de concours pour l'achat d'un store dans la cour intérieur de la Mairie.

Mme le Maire indique que le fond de concours sera plutôt utilisé sur un autre investissement. Ce projet peut se traiter autrement.
Dossier annulé.

6/ Convention CAUE pour une mission d'accompagnement du Maître d'Ouvrage concernant la Maison Girard, pour une étude de capacité et de faisabilité, une estimation du coût d'objectif et assistance au choix du Maître d'œuvre

Suite aux précédentes études (Courant fort) à la dernière réunion de travail avec le CAUE, Vaucluse Ingénierie et VPA, Mme Le Maire propos de continuer à avancer sur ce projet, la mission d'accompagnement s'élève à 3000 €.
Dominique Le Cronc fait remarquer que ce quartier du village a subi beaucoup de transformations et chantiers depuis 3 ans (terrasse et travaux du Bistrot, stationnement réduit et travaux pour la restauration de la fontaine, de la porte …) générant des perturbations et crispations importantes au niveau des riverains. Elle rappelle qu'avait été validé le fait, que nous cessions pendant un temps les interventions sur ce secteur.
Il est répondu par M. Puigmal 3ème adjoint, que compte tenu des délais de mise en œuvre quel que soit le projet il n'y aura rien de concret sur la fin 2023 ni sur 2024.
Il est aussi rappelé que d'autres études sont en cours notamment sur l'habitat et que la priorisation n'a pas vraiment été validée.

Le projet de convention adressé en document joint à l'ordre du jour est mis au vote.
Vote :

pour 4
abstention 4
contre 1

7/ Modification des horaires d'ouverture du « Bistrot de Pays ».

Les exploitantes du bistrot nous ont transmis leurs souhaits en la matière.
Jusqu'au 4 novembre : Ouvert de 9h à 16h le lundi
de 8h à 23h du mardi au samedi
Fermeture le dimanche tout le jour et le lundi soir (sauf fermeture exceptionnelle le 30 octobre).

congés du 6 au 15 novembre,
Du 16 novembre jusqu'à fin mars :
Ouvert de 9h à 15h mardi et mercredi
de 9h à 15h et de 18h30 à 23h jeudi, vendredi et samedi
Fermeture le dimanche et le lundi.

Congés du 24 décembre au 15 janvier 2024.
Animations prévues : reconduite de la soirée vins primeurs & brasero le 17 novembre,
un petit marché de Noël avec animation musicale, vin chaud…date à préciser
une soirée d'officialisation du label « Bistrot de Pays » sur suggestion de la fédération des bistrots en présence de diverses personnalités date à préciser
En l'absence d'observation, il est procédé au vote.
Vote :

Pour à l'unanimité

8/ Demande de création d'un cabinet de kinésithérapeutes à Buisson.

Mme le Maire explique qu'elle a reçu une demande en vue de la création d'un cabinet de kinésithérapeutes (1 à 3 professionnels) sur Buisson. Il y aura des possibilités au niveau de l'actuel garage communal lorsqu'il sera libéré (suite à déménagement dans les nouveaux locaux courant 2024). Mais compte tenu des travaux à y effectuer cela ne peut guère s'envisager avant 18 à 24 mois. Malheureusement la demande est pressante, le démarrage de l'activité étant souhaité sur janvier maximum février, le seul local qui conviendrait en attendant est notre salle communale du rez-de-chaussée de la Maire.
Sur le projet lui-même le conseil municipal accueille avec un regard bienveillant et intéressé cette proposition pour une activité qui conviendrait bien au village et qui avait été envisagée dès le début du mandat précisément en lieu et place du garage.
Il est évoqué l'actuelle utilisation de cette salle et les solutions de remplacement.

- Salle de vote, pour les élections une solution de replis (salle du conseil) est possible
- Salle des mariages même solution possible mais dans un mode un peu « dégradé »
- Salle pour l'activité de Yoga. Compte tenu de la fréquentation des cours, la salle du conseil est insuffisante, une solution doit être trouvée car nous sommes liés par une convention jusqu'en fin d'année scolaire
- Vœux et autres manifestations…

D'autres questions sont aussi évoquées : le tarif (cohérence avec ce qui se pratique et le local mis à disposition), éventuel cloisonnement, sous-compteur électrique, date de démarrage, ...
Sur le principe du projet création de cette activité et de recherche de solutions pour sa faisabilité

Vote : favorable à l'unanimité

9/ Identification des zones dites d'accélérations pour l'implantation des ENR (ENergies Renouvelables) et des zones à protéger.

Dans le prolongement de l'information donnée lors du dernier conseil et de la circulaire préfectorale mise en pièce jointe de la convocation, Florence CHOPIN donne quelques précisions (notamment cartographies) sur les zones inéligibles ou éligibles à ces zones d'accélération de la transition énergétique. Des questionnements auprès de la DDT n'ayant pas encore reçu de réponse à ce jour et sachant que les Conseils municipaux ont jusqu'au 10 novembre pour se prononcer, il est proposé de reporté ce point. La date de mise à l'ordre du jour du prochain conseil est fixée collégialement au 8 novembre à 20 h.
Dossier reporté.

Questions diverses :

- Mme le Maire indique que les travaux de modification de l'éclairage public pour passer en 100% LED sont finis. Ils sont financés par le « Fond vert » et permettront de substantielles économies. Il est signalé (F Chopin) que les entreprises interviennent sur des façades privées et, même si elles ont les autorisations, il conviendrait qu'elles préviennent les propriétaires de ces interventions.
- Ouverture du stationnement place de Verdun du 1er novembre 2023 au 28 mars 2024. Le conseil est informé de cette décision (partie Est de la place) suite à une réunion publique. D Le Cronc fait remarquer qu'il y a de plus en plus d'enfants sur la place et que ce lieu devrait être sécurisé. C Serret indique qu'il y a effectivement des risques pour la sécurité des enfants, mais plutôt en raison de la vitesse très excessive de certains automobilistes lorsqu'ils arrivent ou repartent de la place. F Chopin rappelle les études et réunions menées par le conseil pour arriver à la décision de réduction de l'espace de stationnement sur la place. En toute logique il aurait fallu que la modification soit aussi soumise au conseil municipal afin qu'il ait l'opportunité de se prononcer sur cette modification.
- Mme Duclos-Tortel attire l'attention des risques automobiles de percutions d'animaux sauvages en particulier sur la RD 20 entre Buisson et Roaix ainsi que sur la divagation des chiens.
- Choix de la date des vœux 2024 du Maire, il est demandé de choisir cette date dès maintenant en vue de faciliter la présence du sénateur Blanc souhaitant participer à un maximum de cérémonies. Il est décidé que cela se déroulera le 5 janvier à 18h 30.

La séance est levée à 21h 50

Le secrétaire de séance

Florence CHOPIN

MAIRIE DE BUISSON 84110

Le Maire,

Chantal FRITSCH